



ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL



2020 - 2021

SANITAIRE, SOCIAL ET
MÉDICO-SOCIAL

A PROPOS D'AFLOKKAT

QUI SOMMES-NOUS ?

Aflokkat est un organisme de formation créé en 2010. A sa création, nous avons pour ambition de contribuer au développement économique et social de la Corse. Initialement présents sur un volet entreprise avec notre offre de formation courte, nous sommes présents depuis 2016 sur le domaine de la formation certifiante avec une première formation dans le domaine du commerce. Nous avons développé depuis des programmes de formation certifiants, principalement dans le domaine de l'informatique.

Depuis 2019, nous sommes reconnus en tant que Centre de Formation des Apprentis (CFA) et nous proposons depuis deux formations en alternance dans le domaine du numérique.

NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

/ Formation continue

Pour les salariés et demandeurs d'emploi désireux de compléter leur formation afin de monter en compétences sur leur poste de travail. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur les dispositifs existants :

- CPF de transition
- Période de professionnalisation
- Contrat de sécurisation professionnel
- Compte personnel de formation
- Conventionnement régional

/ Formation certifiante

Pour les personnes désireuses de transformer leur expérience professionnelle en diplôme reconnu par l'Etat.

/ Validation des acquis de l'expérience

Pour les personnes désireuses de transformer leur expérience professionnelle en diplôme reconnu par l'Etat.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



BENJAMIN PERENEY
DIRECTEUR



JESSICA PERBOST
CONSEILLÈRE EN FORMATION



CHLOÉ ZANNETTACCI
CONSEILLÈRE EN FORMATION



ROMAIN JOUANNET
RESPONSABLE ADMINISTRATIF
ET FINANCIER



CEDRIC TARSITANO
COORDINATEUR DU PÔLE
NUMÉRIQUE

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



ADRIEN CASANOVA
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE
ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ



JOËLLE BASTELICA
CADRE DE SANTÉ
INFIRMIÈRE DE



STEPHANE BILARDI
CADRE DE SANTÉ
INFIRMIER DE



MARIE PEYTAVIN
ASSISTANTE SOCIALE DE



ANNE FERRAN
PSYCHOLOGUE



ANTHONY BRESCIA
OSTÉOPATHE



NOTRE CENTRE

Notre centre est situé en périphérie de la ville d'Ajaccio, près du collège de Baleone.

Afin de créer un espace favorable à l'apprentissage, nous avons conçu des locaux modernes pour qu'ils soient un lieu d'échanges et de partage.



7 SALLES DE
FORMATION



1 SALLE DE
CONFÉRENCE



2 ESPACES
DE PAUSE

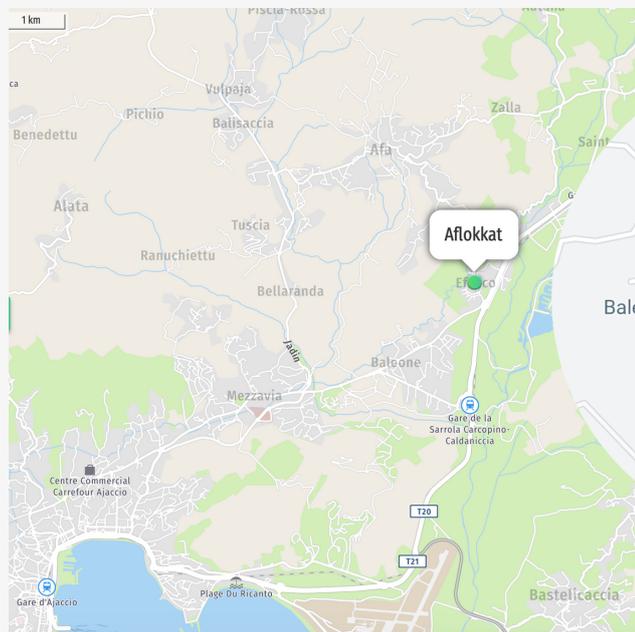


ACCUEIL CAFÉ



WIFI ET ÉQUIPEMENT INFORMATIQUES
EN LIBRE ACCÈS

COMMENT S'Y RENDRE ?



Bus : ligne B et ligne 1B arrêt Effrico



Ligne : Mezzana-Ajaccio - Arrêt Place Noël Sarroia



Parking gratuit à proximité



ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'AES A POUR MISSION DE RÉALISER UNE INTERVENTION SOCIALE AU QUOTIDIEN VISANT À COMPENSER LES CONSÉQUENCES D'UN MANQUE D'AUTONOMIE, QUELLES QU'EN SOIT L'ORIGINE OU LA NATURE.

LA FORMATION

Cette formation se déroule sur une période de 12 mois. Elle est organisée en alternance de 2 jours en CFA et 3 jours chez l'employeur.

Elle comprend un socle commun et une spécialité à choisir parmi :

- Accompagnement de la vie à domicile
- Accompagnement de la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

MODALITÉS

La formation au DEAES est accessible en apprentissage et en formation continue.

L'enseignement théorique est réparti en 4 domaines de formation. Il comprend 525 heures dont :

- 378 heures de socle commun
- 147 heures de spécialité

La formation pratique est répartie entre :

- 980 heures en situation professionnelle chez l'employeur
- 140 heures de stage hors employeur

FINANCEMENT

L'étudiant(e) est rémunéré(e) par l'employeur, il signe :

- un contrat d'apprentissage
- un contrat de professionnalisation

Le salarié en emploi peut mobiliser son CPF ou la formation peut être financée par l'employeur (PRO-A, ...)



PROCHAINE SESSION

16 Novembre 2020

Durée : 12 mois dont :
4 semaines de stage hors employeur
5 semaines de congés

Epreuve d'admissibilité (écrit) :
21 octobre 2020
Epreuve d'admission (oral) :
4 et 5 novembre 2020

PRÉ-REQUIS ET ADMISSION

Aucun pré-requis n'est exigé.

Des dispenses et des allègements sont possibles en fonction des diplômes.
(nous contacter pour plus de renseignements.)

Le dossier de candidature pour l'inscription aux épreuves d'admission est à retirer sur place ou à télécharger sur le site internet d'Aflokkat (www.aflokkat.com)

Les épreuves sont organisées comme suit :

- Une épreuve écrite d'admissibilité
- Un entretien oral d'admission

CERTIFICATION

Le diplôme d'Etat est une certification de niveau 3 (niveau BEP-CAP) délivré par le Préfet de Région au nom du Ministère chargé des Affaires sociales.

Des évaluations et contrôles continus complètent les épreuves de certifications finales.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA FORMATION

525 heures

de formation en CFA

980 heures

de formation pratique chez l'employeur

3 spécialités

et un socle commun

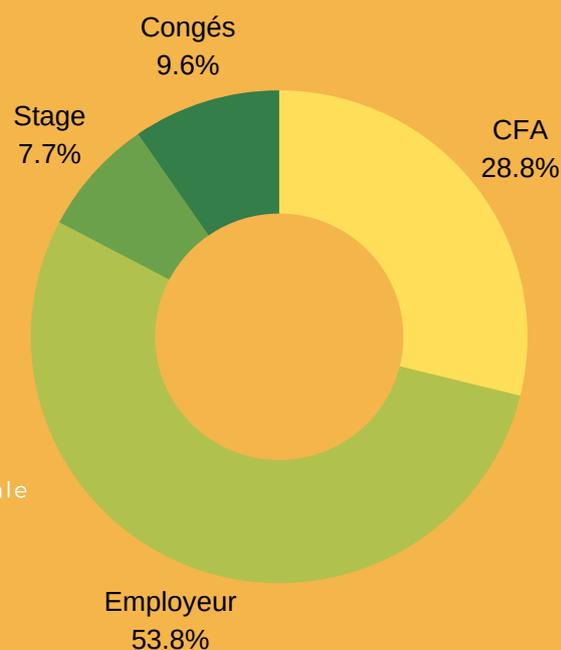
4 domaines de formation

Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale

Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité

Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés

Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne



PROGRAMME

OBJECTIFS

- Identifier le cadre de son intervention et le cadre légal en tant que professionnel
- Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention
- Identifier les besoins de compensation spécifique liés aux situations spécifiques rencontrées
- Accompagner les personnes dans leur vie quotidienne en tenant compte du projet personnalisé
- Favoriser l'autonomie et le bien-être
- Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle
- Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne en lien avec la famille et l'entourage

CONTENU

DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale

- Les bases des politiques et des lois régissant le secteur social et médico-social
- Ethique et déontologie
- Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociales et culturelles
- Pathologie, troubles, déficiences et incidences somatiques, physiques et sociales
- Situation de handicap
- Les troubles de l'attachement et leurs conséquences
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialités :

Accompagnement de la vie à domicile	Accompagnement de la vie en structure collective	Education inclusive et vie ordinaire
<ul style="list-style-type: none">• Présentation du secteur de l'aide à domicile	<ul style="list-style-type: none">• L'organisation du secteur• Projet d'établissement et notion de qualité	<ul style="list-style-type: none">• L'organisation du système éducatif

DF2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la la proximité

- Observation, écoute et relation
- Notion de dépendance, d'indépendance et d'autonomie
- Notion de santé
- Ergonomie, aide à la mobilité et transferts
- La personne et son rapport à la nourriture
- Mise en tenue professionnelle et lavage des mains
- La personne et son rapport au corps
- Les techniques et outils de communication verbale et non verbale
- Notions de bases sur l'apprentissage en fonction du public accompagné
- Situation d'urgence et de danger pour la personne
- Les règles d'éco-responsabilité
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialités :

Accompagnement de la vie à domicile	Accompagnement de la vie en structure collective	Education inclusive et vie ordinaire
<ul style="list-style-type: none">• Le projet de vie au domicile et l'accompagnement de la personne• Achats de la vie courante et confection des repas en tenant compte des régimes spécifiques• Entretien courant du linge et des vêtements• L'hygiène et la sécurité du logement• L'aide aux formalités administratives et aux démarches de la vie courante	<ul style="list-style-type: none">• L'accompagnement adapté à la personne en structure• L'alimentation• Entretien courant du linge et des vêtements• L'hygiène et l'entretien• Accompagnement aux soins	<ul style="list-style-type: none">• Incidence du handicap sur les apprentissages• La démarche inclusive• L'hygiène et la sécurité des lieux considérés• Conséquence de la situation de handicap sur l'environnement scolaire et éducatif

DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés

- Travail en équipe et organisation
- Transmission et communication professionnelle
- Notions de projets
- Participation au projet personnalisé
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialités :

Accompagnement de la vie à domicile	Accompagnement de la vie en structure collective	Education inclusive et vie ordinaire
<ul style="list-style-type: none">• L'intervention à domicile• Projet personnalisé et accompagnements spécifiques• Gestion des situation difficiles• Contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none">• L'intervention en structure• Projet personnalisé et accompagnements spécifiques• Gestion des situation difficiles• Contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none">• L'intervention en milieu scolaire et en accueil collectif de mineurs• Projet personnalisé et accompagnements spécifiques• Gestion des situation difficiles• Contexte professionnel

DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

- Socialisation et inscription dans la vie citoyenne
- La famille et l'entourage
- Vie collective
- Activités collectives
- Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle

Spécialités :

Accompagnement de la vie à domicile	Accompagnement de la vie en structure collective	Education inclusive et vie ordinaire
<ul style="list-style-type: none">• L'isolement• Communication avec les familles et les aidants naturels• Les techniques d'animation• Participation au projet personnalisé	<ul style="list-style-type: none">• L'isolement• Communication avec les familles et les aidants naturels• Les techniques éducatives et projet d'activité	<ul style="list-style-type: none">• L'isolement• Communication avec les familles et les aidants naturels• Activités inclusives

JE CHERCHE UN EMPLOYEUR ?

L'accompagnant éducatif et social intervient auprès d'un public varié tel que des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap ou auprès de familles.

Il exerce son activité dans des structures ou services médico-sociaux, par exemple des associations d'aide à domicile, des structures collectives ou des établissements d'enseignement.

L'AES peut travailler dans des services comme les SAAD, SAMSAH, EHPAD, IME, CHRS, structure d'accueil de la petite enfance, ...

L'apprenti AES signe un contrat de travail avec l'employeur, en CDD ou CDI. La rémunération varie selon l'âge.

JE CHERCHE UN APPRENTI ?

Le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation permet au salarié de suivre une formation en vue d'obtenir un diplôme d'Etat. Toute entreprise du secteur privé, y compris une association, peut embaucher un apprenti, de 16 à 29 ans révolus (au delà de 29 ans pour les travailleurs handicapés ou en contrat de professionnalisation).

Le contrat peut être à durée indéterminée ou limitée au temps de la formation.

Les aides sont nombreuses pour soutenir l'emploi des apprentis :

- une aide de l'Etat pouvant aller jusqu'à 8000 euros
- une exonération de cotisations sociales
- des aides à l'embauche des travailleurs handicapés, etc ...

L'APPRENTISSAGE

Entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021, les employeurs qui recrutent un apprenti, se verront verser une prime jusqu'à 8 000 euros (pour les apprentis de plus de 18 ans). Cette prime à l'embauche vaut pour tous les contrats d'apprentissage du CAP à la licence professionnelle. Elle sera versée sans condition aux entreprises de moins de 250 salariés.

Les apprentis auront six mois après le début de la formation pour trouver un employeur. Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorable, l'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du Smic et dont le montant varie en fonction de son âge et de son ancienneté.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
Liberté Égalité
Futur

@Minist_Travail

LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL

L'AIDE UNIQUE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

UNE SEULE AIDE POUR PLUS DE SIMPLICITÉ

Auparavant

Aujourd'hui

3 CONDITIONS À REMPLIR

Être une entreprise de moins de 250 salariés

Recruter un apprenti préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle **de niveau CAP au Bac** (Bac +2 pour les départements et régions d'outre-mer)

Avoir conclu un contrat d'apprentissage à compter du **1^{er} janvier 2019**

MONTANTS ET VERSEMENT DE L'AIDE

PAR ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Année	Montant maximum
1 ^{re} année	4 125 €
2 ^e année	2 000 €
3 ^e année	1 200 €

= 6 125 € pour un contrat de 2 ans = 7 325 € pour 3 ans

Le versement de l'aide est automatique à condition que l'employeur remplisse les démarches obligatoires :
transmission du contrat à l'opérateur de compétences (OPCO) pour prise en charge financière de la formation et dépôt auprès de l'administration puis déclaration sociale nominative (DSN) de l'apprenti.

- 1 L'employeur**

Il transmet à l'OPCO :
• le contrat signé par l'apprenti et l'employeur, et visé par le CFA ;
• les pièces annexées au contrat.

Délai de transmission à respecter
Dès la signature et maximum 5 jours après le début d'exécution du contrat
- 2 L'Opc**

À réception du contrat et de ses annexes, le contrôle et le dépose auprès du ministère du Travail.

Délai de dépôt
Sous 20 jours dès réception du dossier complet
- 3 Les services du ministère du Travail (DGEFP)**

Ils transmettent les informations des contrats éligibles à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour mise en place du paiement de l'aide.

L'employeur doit vérifier
que les informations qui figurent sur le contrat transmis à l'Opc sont **correctement remplies**.
- 4 L'ASP**

Elle verse l'aide à l'employeur en avance de la rémunération et vérifie ensuite la présence du salarié sur la base de la déclaration sociale nominative (DSN).

L'employeur doit penser à
- transmettre chaque mois la DSN de l'apprenti aux organismes sociaux (Urssaf, MSA, CPAM, etc.)
- consulter ses mails

PORTAIL EMPLOYEUR : SYLAÉ

<https://sylae.asp-public.fr/sylae/>

Site internet à disposition des employeurs pour toutes les aides versées par l'ASP

Sur le portail Sylae, l'employeur peut se connecter à son compte pour y consulter ses avis de paiement, modifier ses coordonnées bancaires, etc.

Si vous n'avez pas de compte, l'ASP vous enverra par voie postale une plaquette d'information et vos identifiants pour vous connecter.



NOUS CONTACTER



04 95 28 73 67



contact@aflokkat.com
www.aflokkat.com



Centre A Stella, Lieu-dit Efrico
20167 Sarrola-Carcopino
